

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique  
et du Développement Technologique

N°: 119. /DGRSDT/2021

Alger, le



À Mesdames et Messieurs :

- Les Présidents des Conférences Régionales des établissements universitaires.
- Les Membres de la conférence nationale des Etablissements Publics à caractère scientifique et technologique.

**Objet :** Préparation des chercheurs à l'élaboration des projets de recherche dans le cadre des Programmes Nationaux de Recherche. (PNR).

**Pièces jointes :**

- Axes des programmes nationaux de recherche
- Les niveaux de maturité technologique du produit (TRL)

En prévision de l'opération de lancement de l'appel à proposition des projets de recherche relatif à la mise en œuvre des programmes nationaux de recherche scientifique et de développement technologique (PNR) sur **la sécurité alimentaire, la santé du citoyen et la sécurité énergétique**, j'ai l'honneur de vous informer que la principale finalité attendue dans l'exécution de ces programmes est la conception de projets structurés qui répondent de manière **directe** aux besoins socio-économiques des secteurs et établissements utilisateurs.

A ce titre, notre département ministériel invite les chercheurs à préparer leurs propositions de projets en respectant les modalités et les conditions suivantes :

- 1- Nécessité d'avoir un partenaire socioéconomique qui contribue à la définition détaillée des missions du projet et à l'identification des livrables attendus.



- 2- La composante humaine de l'équipe doit être mixte et répartie équitablement entre les chercheurs académiques (50%) et compétences disponibles au niveau des établissements socio-économiques participants au projet (50%). Le nombre maximal de l'équipe pour un projet est de six (06) personnes.
- 3- L'établissement partenaire représentant le secteur socio-économique s'engage à rattacher le projet à son niveau et inclure leur exécution dans son programme de travail.
- 4- La partie théorique du projet doit être prête et il est pris en considération dans la conception du projet le niveau de maturité technologique (TRL) du produit à réaliser (le démarrage à partir du niveau 3 au minimum).
- 5- L'exécution du projet de recherche devra se faire à travers l'exploitation des infrastructures et des équipements scientifiques disponibles au sein des différentes entités de recherche (laboratoires, unités et centres de recherche) ainsi que les autres établissements. La conception de solutions et de produits devra se faire conformément aux exigences du partenaire socio-économique.

Concernant l'opération d'examen et de sélection des projets, elle se fera en deux étapes :

- 1- L'examen des propositions de projets par des experts du point de vue de la problématique, des objectifs scientifiques et technologiques, de la composante humaine de l'équipe de recherche pluri et interdisciplinaire ainsi que sa capacité à exécuter le projet.
- 2- L'audition des équipes présélectionnées en présence du partenaire socio-économique et d'une commission intersectorielle autour de la faisabilité du projet en termes de développement et d'exploitabilité sur le terrain.

Aussi, vous êtes priés de bien vouloir veiller à informer les différentes entités de recherche et de sensibiliser les chercheurs sur l'importance de la préparation de l'opération conformément aux axes de recherche présentés en annexe pour chaque programme national de recherche.

